I.N.A.M.I.
Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Taal/Langue : FR
Security level : 1

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2020/4 du 8 janvier 2020 62/1292 63/1273

En vigueur à partir du 1 janvier 2020

Instructions comptables et statistiques : spécialités pharmaceutiques : 01-01-2020

La mise à jour 2004/39 des instructions de facturation pour les offices de tarification est publiée dans la note CSS 2019/292.

Il a été annoncé qu'à partir du mois facturé de décembre 2019, l'oxygène est désormais facturé sous un pseudo-code catégorie spécifique (750411) (et non plus sous le pseudo-code général de la catégorie A).

Suite à cette mise à jour, le plan comptable est adapté comme suit :

A/ nouveau pseudo-code oxygène :

750411 : oxygène

- dépenses
- nombre de cas
- pas de jours
- pas de dépenses ticket modérateur
- pas de cas ticket modérateur
- pas de jours ticket modérateur

B/ date d'application du nouveau pseudo-code oxygène :

Dans les instructions de facturation pour les offices de tarification, le nouveau pseudo-code pour l'oxygène doit être utilisé à partir du mois facturé de décembre 2019. Cela signifie que ce nouveau pseudo-code est applicable dans le DOCN à partir du mois comptable de janvier 2020, étant donné que la facturation des offices de tarification de décembre 2019 sera envoyée aux organismes assureurs en janvier 2020.

C/ <u>intervention spécifique contraceptifs pour les jeunes : facturation séparée</u>

Dans la mise à jour 2004/39 des instructions de facturation pour les offices de tarification, il a également été annoncé qu'à partir du mois facturé de décembre 2019, l'intervention spécifique pour les jeunes (AR 16/9/2003) sera facturée via un enregistrement séparé. Les 2 (nouveaux) pseudo-codes pour les offices de tarification, qui doivent être facturés séparément à partir du mois facturé de décembre 2019, sont déjà applicables dans le DOCN à partir du 1/10/2013:

- 752732: intervention spécifique pour des spécialités
- 752754: intervention spécifique pour des moyens diagnostiques

Le Fonctionnaire Dirigeant,

M. Daubie
Directeur général a.i.

Annexes : nihil